

## DES MÉTIERS ET DISCIPLINES PLURIELS POUR UNE EXPERTISE UNIQUE

L'INJEP bénéficie de compétences diversifiées et complémentaires, qui s'enrichissent mutuellement. **Statisticiens, sociologues, économistes, politistes, chargés d'expérimentation et d'évaluation, documentalistes combinent leurs expertises** et leurs approches méthodologiques pour établir des diagnostics fiables, appréhender les problématiques dans leur globalité et tester des innovations sociales susceptibles d'y répondre.

## UN POSITIONNEMENT ORIGINAL : ENTRE RECHERCHE, ACTION PUBLIQUE ET SOCIÉTÉ CIVILE

À la fois **observatoire et acteur innovant** en matière de jeunesse, de vie associative, d'éducation populaire et de sport, l'INJEP est au cœur d'un système rassemblant une grande diversité d'acteurs. À travers ses activités et travaux, l'INJEP tisse des liens et constitue des partenariats variés, tant avec des universités et des organismes de recherche qu'avec des partenaires institutionnels et associatifs. **À la croisée des univers de la recherche, des statistiques publiques, des professionnels et des décideurs politiques**, l'INJEP produit des données et analyses qui bénéficient à la fois des apports de la recherche et de l'expérience de terrain, aussi bien au niveau national que local. Grâce à ce positionnement transversal, **il joue un rôle de passerelle entre les différents acteurs.**

## UNE EXPERTISE OUVERTE ET RIGoureuse POUR ÊTRE UTILE À L'ACTION

Ouvert aux enjeux de société, aux réalités du terrain et à l'innovation sociale, **l'INJEP est un laboratoire d'idées** qui participe à la mutualisation et à l'essaimage de bonnes pratiques. Pour éclairer la décision publique et, au-delà, guider l'action des acteurs des champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport vers des solutions efficaces, **l'INJEP place l'exigence et la rigueur scientifique au cœur de ses activités.**

La production statistique de l'institut répond à un haut niveau de qualité exigé par le service statistique public, les dispositifs d'évaluations obéissent à des exigences scientifiques élevées, et l'institut développe de nombreuses collaborations avec la recherche en France et à l'étranger.

SUIVRE L'ACTUALITÉ ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

[www.injep.fr](http://www.injep.fr)



### CONTACT

#### Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)  
95 avenue de France, 75650 Paris cedex 13

Tel : 01 70 98 94 07  
[contact@injep.fr](mailto:contact@injep.fr)

#### Centre de ressources

Accueil du mardi au vendredi de 13h à 17h. Sur rendez-vous le matin.  
Tel : 01 70 98 94 13  
[centre-ressources@injep.fr](mailto:centre-ressources@injep.fr)

### SE RENDRE A L'INJEP

Métro ligne 14, arrêt Bibliothèque François Mitterrand

RER C, arrêt Bibliothèque François Mitterrand

Bus 62, 64, 89, 132, 325, arrêt Bibliothèque François Mitterrand



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE



Observatoire producteur de connaissances, **l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, l'éducation populaire, le sport et la vie associative.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

**Ses missions :** développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

À cette fin, l'INJEP produit et diffuse des statistiques, des études et des recherches, des expérimentations et des évaluations dans ces domaines.

## UNE EXIGENCE DE QUALITÉ ET DE TRANSPARENCE

### FIABILITÉ

Son statut de service statistique ministériel soumet l'INJEP aux exigences d'exactitude et de fiabilité de la charte des SSM et du code des bonnes pratiques de la statistique européenne. L'institut s'est en outre doté d'une charte de déontologie pour garantir la qualité des processus de travail et des productions.

### ACCESSIBILITÉ

Au service de l'intérêt général, l'INJEP rend publics tous ses travaux en s'efforçant de faciliter l'accès et la compréhension à un large public, de l'expert au simple citoyen.

### NEUTRALITÉ ET INDÉPENDANCE

L'INJEP exerce ses activités de manière indépendante et applique une stricte neutralité dans la conduite et la diffusion de ses travaux. L'Autorité de la statistique publique (ASP) ainsi que le Conseil scientifique et d'orientation (CSO) de l'INJEP en sont garants.

### INNOVATION

L'INJEP expérimente de nouveaux dispositifs, ouvre des pistes de recherche, repère et met en lumière les pratiques innovantes des acteurs.

## DOMAINES DE COMPÉTENCES

L'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances notamment sur :



### LA JEUNESSE

La situation des jeunes, leurs pratiques, leurs attentes, et les politiques qui leur sont destinées à tous les niveaux territoriaux. L'institut s'intéresse notamment aux questions d'engagement, de valeurs, d'inégalités et de discriminations, de mobilité et de parcours ou encore aux processus de socialisation et d'autonomisation des jeunes.



### L'ÉDUCATION POPULAIRE

Les démarches d'éducation populaire, les évolutions des systèmes d'acteurs, des modalités d'organisation et des dynamiques d'action.



### LA VIE ASSOCIATIVE

La vie associative et ses évolutions (transformations des modes d'engagement associatif, des modalités d'organisation, de financement, ou de gouvernance...), et les innovations sociales qu'elle porte.



### LE SPORT

Les pratiques sportives, le poids économique du sport, les équipements ou encore les licences et clubs sportifs.

## ACTIVITÉS

### La production de données et de savoirs scientifiques

L'INJEP éclaire les problématiques et enjeux des questions de jeunesse, d'éducation populaire, de sport et de vie associative.



### MESURER

L'INJEP produit des données statistiques et réalise des enquêtes quantitatives. En tant que service statistique ministériel, l'INJEP collecte des données, élabore des dispositifs d'enquête et produit des indicateurs et des analyses statistiques.



### ANALYSER

L'INJEP conduit un programme d'études et de recherches. Des travaux sont menés sur le terrain ou en collaboration avec la recherche. Les résultats inédits sont restitués dans des publications, diffusés et mis en débat.



### EXPERIMENTER ÉVALUER

L'INJEP expérimente des innovations sociales, accompagne et réalise des évaluations. L'INJEP met en place et suit des expérimentations et leur évaluation. Il propose des pistes d'essai en vue d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

### L'animation d'un pôle de ressources et d'expertise pour favoriser l'appropriation des connaissances

L'INJEP mène une riche activité éditoriale et documentaire. Un effort de capitalisation et de visibilité prolongé par des événements réguliers qui visent à inscrire les connaissances produites dans l'espace public.



### ANIMER LE DÉBAT PUBLIC

Des événements et interventions sont organisés régulièrement.

L'INJEP verse au débat public ses productions et contribue à animer la réflexion collective avec l'organisation régulière de conférences-débats, journées d'études ou rencontres réunissant professionnels, décideurs publics, chercheurs et citoyens. Ses chargés d'études interviennent également sur demande d'associations, de collectivités territoriales, de commissions parlementaires... partout où s'élaborent les politiques relevant du champ d'intervention de l'institut.



## DOCUMENTER

Tous les travaux de l'INJEP sont rendus publics et disponibles en ligne.

La production éditoriale de l'institut est variée, elle combine des publications de synthèse, des publications d'analyses et de recherches approfondies et des déclinaisons de ses productions dans des formats divers et accessibles au plus grand nombre.

L'INJEP dispose d'un centre de ressources spécialisé et unique en France.

Il offre un fonds spécialisé de 35 000 références sur les questions de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sport, une base de données en ligne (Télémaque), des services de veille et des productions documentaires en ligne, notamment des repères bibliographiques thématiques. Il propose également un espace de travail ouvert à tous et accompagne ses lecteurs dans leurs recherches documentaires.

## DES PUBLICATIONS...

### ....DE SYNTHÈSE

- **INJEP analyses & synthèses** : bulletin de quatre pages présentant les résultats d'études les plus récentes.
- **Indicateurs et chiffres-clés** : mise à disposition d'indicateurs de références sous forme de tableau de bord sur le site de l'INJEP et d'une sélection dans une édition papier sous forme d'infographies, accessibles à tous.
- **Les Fiches repères** : tout sur une problématique structurante du champ de compétence de l'INJEP : le service civique en chiffres, les méthodes d'évaluation de l'expérimentation sociale, la sexualité des jeunes,...
- **INJEP Veille & Actus** : une lettre de veille électronique qui propose tous les quinze jours l'essentiel de l'actualité de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

### ...D'ANALYSES ET DE RECHERCHES APPROFONDIES

- **Agora débats/jeunesses** : revue de recherche en sciences sociales consacrée à la jeunesse. Elle approfondit la connaissance sur les jeunes, leurs situations, leurs modes de vie, leurs attentes et sur les politiques publiques qui leur sont consacrées.
- **Les « Cahiers de l'action »** : un espace de réflexion entre acteurs et chercheurs. La collection doit son originalité à ses liens étroits avec le terrain.
- **INJEP Notes & Rapports** : diffusion de résultats d'études détaillés et de notes thématiques de l'institut.

## L'ORGANISATION DE L'INJEP

Service à compétence nationale rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a été créé par décret du 24 décembre 2015 (n° 2015-1771).

### CINQ MISSIONS LE COMPOSENT :

La mission Enquêtes,  
données et études statistiques

La mission Etudes  
et recherche

La mission Expérimentation  
et évaluation  
des politiques publiques

La mission Valorisation  
et diffusion

La mission Documentation  
- centre de ressources

L'INJEP est doté d'un conseil scientifique et d'orientation, composé d'un collège scientifique et d'un collège partenarial, qui est amené à rendre des avis sur les activités de l'institut.